
NORME INTERNATIONALE **ISO** 2757



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Trichlorobenzène-1,2,4 à usage industriel — Liste des méthodes d'essais

Première édition — 1973-12-15
iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2757:1973](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d3824718-9c98-404a-bddb-846112afa77d/iso-2757-1973)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d3824718-9c98-404a-bddb-846112afa77d/iso-2757-1973>

CDU 661.723 : 543

Réf. N° : ISO 2757-1973 (F)

Descripteurs : hydrocarbure halogène, trichlorobenzène, essai.

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2757 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 47, *Chimie*, et soumise aux Comités Membres en juin 1972.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	ISO 2757:1973
Allemagne	Israël	Suède
Autriche	Italie	Suisse
Belgique	Nouvelle-Zélande	Tchécoslovaquie
France	Pays-Bas	Turquie
Hongrie	Roumanie	U.R.S.S.

Cette Norme Internationale a également été approuvée par l'Union Internationale de Chimie Pure et Appliquée (IUPAC).

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Irlande

Trichlorobenzène-1,2,4 à usage industriel – Liste des méthodes d'essais

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie les méthodes d'essais du trichlorobenzène-1,2,4 à usage industriel.

2 RÉFÉRENCES

ISO/R 758, *Méthode de détermination de la masse volumique des liquides à 20 °C.*

ISO/R 760, *Dosage de l'eau par la méthode de Karl Fischer.*

ISO/R 918, *Méthode de détermination des caractéristiques de distillation.*

ISO/R 1392, *Détermination du point de cristallisation. Méthode générale.*

ISO 2209, *Hydrocarbures halogènes liquides à usage industriel – Échantillonnage.*

3 ÉCHANTILLONNAGE

Pour la préparation de l'échantillon pour laboratoire, utiliser la méthode spécifiée dans l'ISO 2209.

4 DÉTERMINATION DES CARACTÉRISTIQUES DE DISTILLATION

Utiliser la méthode spécifiée dans l'ISO/R 918, en y apportant les précisions suivantes particulières au trichlorobenzène-1,2,4.

4.1 Objet (voir chapitre 1 de l'ISO/R 918)

La détermination a pour objet de définir soit

- les températures correspondant au recueil de deux volumes de distillat A et B, ou
- la différence entre ces températures.

Les deux volumes A et B doivent être définis dans la spécification du produit agréée par les parties intéressées.

4.2 Ballon à distiller (voir paragraphe 3.1 de l'ISO/R 918)

Capacité nominale 150 ml.

4.3 Thermomètre (voir paragraphe 3.2 de l'ISO/R 918)

Utiliser un thermomètre conforme aux spécifications de l'ISO/R 918, avec une échelle comprenant l'intervalle de température de 195 à 215 °C.

4.4 Vitesse de distillation (voir paragraphe 6.2 de l'ISO/R 918)

4 à 5 ml/min

4.5 Correction à apporter aux températures (voir chapitre 7 de l'ISO/R 918)

Cette correction n'est nécessaire que dans le cas a).

$$0,058 (760 - p_1) \text{ °C}$$

ou $0,044 (1\,013 - p_2) \text{ °C}$

où

p_1 est la pression atmosphérique, en millimètres de mercure;

p_2 est la pression atmosphérique, en kilopascals.¹⁾

5 DOSAGE DE L'EAU

Utiliser l'une des méthodes spécifiées dans l'ISO/R 760, en opérant sur une prise d'essai de 50 ml avec le méthanol comme solvant.

6 DÉTERMINATION DE LA MASSE VOLUMIQUE À 20 °C

Utiliser la méthode spécifiée dans l'ISO/R 758.

1) 1 kPa = 1 kN/m².

7 DÉTERMINATION DU POINT DE CRISTALLISATION

Utiliser la méthode spécifiée dans l'ISO/R 1392, en y apportant les précisions suivantes, particulières au trichlorobenzène-1,2,4.

7.1 Objet (voir chapitre 1 de l'ISO/R 1392).

Détermination du point de cristallisation d'un échantillon séché.

7.2 Thermomètre (voir paragraphe 4.4 de l'ISO/R 1392).

Utiliser un thermomètre conforme aux spécifications de l'ISO/R 1392, avec une échelle comprenant l'intervalle de température de 0 à 20 °C.

7.3 Préparation de l'échantillon pour essai (voir paragraphe 5.2 de l'ISO/R 1392).

Sécher l'échantillon pour laboratoire, en utilisant du sulfate de calcium comme agent de dessiccation.

8 PROCÈS-VERBAL D'ESSAI

Le procès-verbal d'essai doit contenir, pour chaque essai effectué, les indications suivantes :

- a) référence de la méthode employée;
- b) résultats, ainsi que la forme sous laquelle ils sont exprimés;
- c) compte-rendu de tous détails particuliers éventuels relevés au cours de l'essai;
- d) compte-rendu de toutes opérations non prévues dans la présente Norme Internationale ou dans les documents auxquels il est fait référence, ou facultatives.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2757:1973

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d3824718-9c98-404a-bddb-846112afa77d/iso-2757-1973>